



Communiqué de presse

Loi proposée « Swiss Made » menace des postes de travail

La révision des règlements swissness, proposée par le Conseil Fédéral, menace les fabricants de montres suisses dans les segments de prix moyen et bas de gamme.

Bâle, le 17 Mars 2010 – La révision des lois sur la protection des marques et des armoiries, prévu par le Conseil Fédéral suisse, pour consolider le label « Swiss Made » provoque paradoxalement le contraire : elle affaiblit la marque Suisse et compromet des milliers de postes de travail. Ceci critique la IG Swiss Made, composée de fabricants de montre dans les segments de prix moyen et bas de gamme.

L'ordonnance, valable aujourd'hui pour le secteur de l'horlogerie suisse, impose que l'élément le plus important d'une montre, le mouvement, dépasse une valeur suisse d'au moins 50 pour cent. De plus la montre doit être assemblée en Suisse, et le contrôle de qualité doit avoir lieu en Suisse. Cette réglementation claire c'est préservée depuis des décennies, comme le démontre le succès de montres suisse en Suisse et à l'étranger.

Le règlement, proposé par le gouvernement, exige que de la totale des coûts de production d'une montre, 60 pour cents soient en Suisse. Au lieu d'une augmentation de qualité envisagée, ceci aura paradoxalement pour conséquence une perte en qualité chez les montres des segments de prix moyen et bas de gamme. Car pour augmenter le contingent suisse aux coûts de production et pour avoir un pourcentage suisse suffisamment élevé, les fabricants seraient obligés à l'avenir sur du matériel étranger, bon marché et par conséquent de qualité inférieur.

Multiplié le contingent suisse de fabrication par une production augmentée de boîtiers, cadrans et pointeurs en Suisse est impossible en pratique. La conséquence serait des augmentations massives de prix, résultant en une dégradation grave de la compétition. La proposition de loi du Conseil Fédéral aurait en conséquence la perte de milliers de postes de travail.

La loi protectionniste présente en plus le risque que les relations avec l'UE et la Chine soient mis encore plus à l'épreuve, parce que les fournisseurs de l'horlogerie suisse domiciliés là-bas seraient affectés. « Le Conseil Fédéral ferait mieux d'enfin imposer le traité international avec l'UE de 1971. Dans celui-ci la protection de « Swiss Made » est réglée en faveur de la Suisse, mais ces règlements n'ont à ce jour pas été respectés en pratique par les instances officielles de l'UE », dit Ronnie Bernheim, copropriétaire du groupe Mondaine Watch, l'entreprise de montre prospère. « L'horlogerie suisse profiterait bien plus d'une concrétisation de cette loi par le Conseil Fédéral avec l'UE, que d'une imposition d'une loi inutile et des décrets complexes. »

« „Swiss Made“ est une promesse de marque », Ronnie Bernheim souligne. « Des montres avec le label „Swiss Made“ promettent précision, fiabilité, durabilité, bref: qualité. Le contingent de matériels et travaux suisse est aujourd'hui transparent et réglé clairement. La proposition de loi présente met en question cette promesse de marque, parce qu'en réalité elle mènerait à une dégradation de qualité ou à une augmentation de

prix excessif. Non seulement les fabricants indépendants de montres en souffriraient par des fermetures de fabriques performantes, mais aussi les consommateurs, le commerce et par conséquent l'économie suisse en gros, à cause d'une loi protectionniste et inutile. »

Pour de plus amples informations :

IG Swiss Made

c/o Dr. Sigmund Pugatsch

Beethovenstrasse 11, Zurich

T +41 44 286 50 10

F +41 44 286 50 18

spugatsch@rp-law.ch

www.ig-swissmade.ch